

Présentation de Office Experts Patrimoine Document d'Entrée en Relation (DER)

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Office Experts Patrimoine est une SAS de conseil en gestion de patrimoine au capital de 10 000 € et inscrite au registre du commerce et des sociétés de RODEZ sous le numéro RCS B 537 484 214 et dont le siège social est situé au 7 place de la Capelle 12100 MILLAU. Téléphone 05 65 61 54 00 - info@officepatrimoine.fr – APE 6619B

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Office Experts Patrimoine est membre de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (www.amf-france.org) et est enregistrée en tant que :

- **Conseil en Investissements Financiers (CIF)** sous le N°E002949
- **Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (IOBSP)**
- **Courtier en assurance** : Office Experts Patrimoine est inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS)

sous le n°12065019. Elle est positionnée en tant que courtier en assurance en catégorie B, n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et elle peut notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation. Vous pouvez vérifier à tout moment notre immatriculation sur le site www.orias.fr ou par courrier adressé à son attention au 1, rue Jules Lefebvre 75311 Paris CEDEX 9.

- **Conseiller en investissements immobiliers** : transactions sur immeuble et fonds de commerce - Carte T N°2012-01 délivrée le 24/01/2012 à la SAS Office Experts Patrimoine par la préfecture de l'Aveyron. La garantie financière de l'établissement est garantie par la compagnie CGPA, sise 125 rue de la Faisanderie 75773 paris 16 www.cgpa.fr

Office Experts Patrimoine dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Cette responsabilité civile professionnelle et la garantie financière sont souscrites auprès de CGPA sous le n° RCP10252.

Office Experts Patrimoine s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

PRINCIPAUX PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
123 Invest Managers	Société de gestion	Démarchage	Commission
A plus finances	Société de gestion	Démarchage	Commission
Skandia- Intencial	Banque-Assurance	Démarchage	Commission
AXA Thema	Assureur	Démarchage	Commission
Nortia	Plateforme Assurance	Démarchage	Commission
Bouygues Immobilier	Immobilier	Démarchage	Commission
Nexity	Immobilier	Démarchage	Commission

Lien capitalistique ou commercial significatif avec un établissement promoteur de produits : **Aucun.**

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION : Office Experts Patrimoine est directement rémunérée par les banques, sociétés de gestion ou les compagnies d'assurances par une rétrocession d'une partie des frais de gestion annuels au titre du contrat et d'une partie des frais de gestion des SICAV/FCP. Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux

OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50 % de celui-ci qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès des établissements teneurs du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Pour les prestations d'honoraires de conseils, le taux horaire retenu est de 90 € ht/ heure (108 € ttc au taux de TVA en vigueur actuellement de 20%)

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS (Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Office Experts Patrimoine, service réclamations, 7 place de la Capelle 12100 MILLAU

Par tel/ fax : 05 65 61 54 00 / 05 65 61 31 97

ou par mail : contact@officepatrimoine.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

Adresse postale du Médiateur de l'Entreprise : 7 place de la Capelle 12100 MILLAU

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi : 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02 Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Médiateur de l'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Médiateur produits immobiliers et bancaires :

Le client

Fait à : _____

Date : _____

Le conseiller

Fait à : _____

Date : _____

Signature

Signature :